

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 06 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante E Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sûrs 20.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Observations:
Les enfants ont mangé leurs collations. Pendant les jeux libres, les enfants s'amuse avec des jeux de table, les autos, la maison de poupées et les blocs. Les éducatrices discutent avec les enfants. À mon départ les enfants se préparent pour aller jouer dehors.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 février 2025

Date

original signé par
Joanne Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2025

Date